



# Référentiel travail en élevages caprins

Synthèse de 53 Bilans Travail  
en productions laitière  
et fromagère fermière





# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>PRESENTATION DE LA METHODE BILAN TRAVAIL</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1/ DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON</b> .....	<b>3</b>
LA MAIN-D'ŒUVRE .....	3
<i>La cellule de base : une majorité de couples</i> .....	3
<i>La cellule de base est largement assistée par des salariés et des bénévoles</i> .....	4
ELEMENTS STRUCTURELS ET TECHNIQUES SUR LE CHEPTEL ET LES SURFACES .....	5
<b>2/ LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA)</b> .....	<b>7</b>
LE TRAVAIL D'ASTREINTE CAPRIN .....	7
<i>Principaux repères en élevages laitiers</i> .....	8
<i>Principaux repères en élevages fromagers</i> .....	9
EN ELEVAGE LAITIER, LE TRAVAIL EST RYTHME PAR LES PERIODES DE MISES BAS .....	11
LA COMMERCIALISATION GUIDE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES FROMAGERS .....	13
<b>3/ LE TRAVAIL DE SAISON (TS)</b> .....	<b>14</b>
<b>4/ LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE (TDC)</b> .....	<b>15</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>18</b>
<b>REPERES POUR LE CONSEIL</b> .....	<b>19</b>
SYSTEME.....	19
EFFICIENCE DU TRAVAIL D'ASTREINTE .....	19
<i>Pour les fromagers</i> .....	20

**Rédaction** : Christine Guinamard (Institut de l'Élevage).

**Avec la collaboration de** : Nicole Bossis, Emmanuelle Caramelle-Holtz (Institut de l'Élevage).

**Réalisation des enquêtes** : Philippe Allaix (CA 42), Michèle Bulot-Langlois (CA 84), Pascale Clerc (CA 06), Henriette Coursange (Syndicat Caprin 05), Anne Eyme-Gundlach (CA 26), Benoit Foisnon (CA 41), Damien Gibiat (CA 24), Aurélia Grech (CA 83), Karine Lazard (CA 18), Romain Lesne (CA 86), Vincent Lictevout (CL 37), Claudine Murat (CA 12), Michaël Pereira (CA 04), Florence Piedhault (CA 36), Bernard Poupin (CL 85), Angélique Roué (CA 79), Yohan Valette (CA 09 – 31), Virginie Tardif (CL 49).

**Conception graphique** : Marie-Sophie Bastide et Florence Benoit (Institut de l'Élevage).

# Présentation de la méthode Bilan Travail

Le Bilan Travail (méthode Inra/Institut de l'Élevage) permet de prendre en compte le travail dans l'analyse du système d'exploitation et de quantifier (en heures ou en jours selon leur nature) les différents travaux par catégorie de main-d'œuvre. Les diverses tâches sont regroupées selon leur rythme de réalisation.

- Le **travail d'astreinte (TA)** s'effectue quotidiennement, il est difficile à concentrer et surtout peu différable. Pour l'élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (traite, surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour. Dans certaines filières (caprine ou porcine par exemple), on distingue le **travail d'astreinte non quotidien (TANQ)** mais fréquent (insémination des truies, sevrage des porcelets, livraison des fromages, etc.) qui est quantifié en heures sur le **cycle de production considéré** (exemple : 5 heures de sevrage toutes les 3 semaines).
- Le **travail de saison (TS)** réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures...). Il est quantifié en jours par quinzaine.

On distingue deux catégories de main-d'œuvre :

- la **cellule de base** est constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation (l'agriculteur, le couple d'exploitants, les associés d'un groupement agricole d'exploitation en commun...).
- la main-d'œuvre **hors cellule de base** groupe les bénévoles (retraités, personnes donnant des coups de main), l'entraide, le salariat et l'intervention d'entreprises.

L'analyse des données permet la caractérisation et la quantification des travaux d'astreinte et de saison au niveau de l'exploitation et pour chaque catégorie de main-d'œuvre. Pour la cellule de base, le "**temps disponible calculé**" (TDC), indicateur de la marge de manœuvre en temps, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte et de travail de saison. Il est calculé en heures par an.

Les conventions pour le calcul du TDC :

- les dimanches relèvent du domaine privé, hormis le travail d'astreinte : pas de marge de manœuvre ce jour-là,
- les journées occupées par du TS sont pleines : pas de marge de manœuvre ces jours-là,
- pour les autres journées, l'évaluation des heures disponibles est faite sur la base de 8 heures/jour/personne de la cellule de base, après soustraction du TA.

# Introduction

En 2008 et 2009, dans le cadre du Réseau Mixte Technologique (RMT) "Travail en élevage", la filière caprine a participé à l'action "référentiels temps de travaux" constitués à partir de 640 Bilans Travail (page ci-contre) réalisés dans 7 filières : bovin lait, bovin viande, caprin, ovin lait, ovin viande, porc et volaille. Pour les filières herbivores, les enquêtes ont essentiellement porté sur les exploitations des Réseaux d'élevage.

La description des 53 exploitations caprines enquêtées est suivie de l'analyse des travaux d'astreinte, de saison et de la marge de manœuvre en temps des exploitants. Des repères de temps de travaux sont présentés en dernière partie.

## 1/ Description de l'échantillon

Pour la filière caprine, **53 Bilans Travail ont été retenus pour l'analyse** :

- 34 bilans concernent des livreurs de lait,
- 19 bilans concernent des fromagers fermiers.

Tableau 1 : Localisation des exploitations étudiées

Orientation de production	Localisation et nombre d'exploitations par région	Total
LAITIERS	Aquitaine [4], Centre [5], Limousin [1], Midi-Pyrénées [3], PACA [2], Pays de la Loire [4], Poitou-Charentes [10], Rhône-Alpes [5]	34
FROMAGERS	Bourgogne [1], Centre [5], Midi-Pyrénées [2], PACA [8], Rhône-Alpes [3]	19

L'ensemble des grands bassins est représenté dans l'échantillon. Pour les fromagers, la région PACA et ses systèmes pastoraux apparaissent sur-représentés.

## LA MAIN-D'ŒUVRE

### ***La cellule de base : une majorité de couples***

Chez les laitiers, comme chez les fromagers, la taille moyenne de la cellule de base est de 1.8 personne.

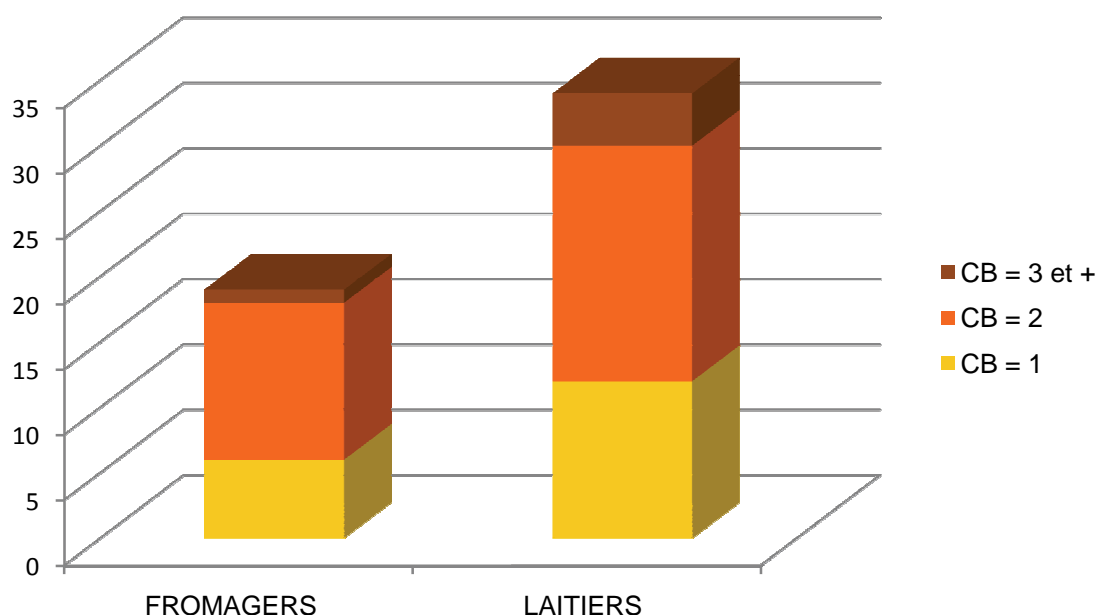
Un tiers seulement des exploitations, laitières comme fromagères, comporte une seule personne dans la cellule de base.

Les élevages caprins conduits par deux personnes sont les plus nombreux :

- 18 exploitations laitières : la composition du collectif pilote de l'exploitation apparaît variée : une moitié de couples, deux sociétés regroupant un parent et un enfant, sept associations de deux éleveurs avec ou sans liens familiaux et de la même génération,
- 12 exploitations fromagères : les cellules de base sont composées uniquement de couples.

Les collectifs de 3 personnes et plus concernent 4 exploitations laitières qui sont toutes diversifiées (bovin viande, cultures, horticulture). La composition de la cellule de base y est très variée : sociétés avec deux parents + un enfant, un parent + un enfant + un tiers, un couple + un tiers. Chez les fromagers, une seule exploitation (deux couples) est à classer dans cette catégorie<sup>1</sup>.

Figure 1 : Répartition des exploitations caprines en fonction de la taille de la cellule de base



### ***La cellule de base est largement assistée par des salariés et des bénévoles***

Les cellules de base unipersonnelles font le plus appel à de la main-d'œuvre extérieure (tableaux 2 et 3) :

- chez les laitiers, 31 % du travail d'astreinte (TA) et 29 % du travail de saison (TS) ne sont pas réalisés par la cellule de base,
- chez les fromagers, ces valeurs atteignent 38 % du TA et 54 % du TS,
- le recours au salariat est très important surtout chez les fromagers :
  - fromager : 23 % du TA et 19 % du TS,
  - laitier : 11 % du TA et 6 % du TS,
- la contribution du bénévolat et de l'entraide est plus importante chez les laitiers situés dans des zones avec des densités agricoles importantes. Chez les fromagers, beaucoup d'installations sont des créations ex nihilo d'exploitation : les parents qui traditionnellement constituent le "noyau dur" des bénévoles ne sont pas ici présents.

Les élevages les plus autonomes en main-d'œuvre sont les laitiers avec une cellule de base composée de deux personnes, qui réalise 90 % du TA et 86 % du TS.

<sup>1</sup> Les données relatives à cette exploitation ne seront pas retranscrites dans les tableaux.

Tableau 2 : Répartition du travail d'astreinte par catégorie de travailleurs

TA réalisé par	LAITIERS				FROMAGERS		
	TOUS	CB=1	CB=2	CB=3	TOUS	CB=1	CB=2
CB	82 %	69 %	89 %	89 %	74 %	62 %	80 %
Bénévole	7 %	10 %	7 %	/	3%	7%	1%
Salarié	11 %	21 %	4 %	11 %	23 %	31 %	19 %

Tableau 3 : Répartition du travail de saison par catégorie de travailleurs

TS réalisé par	LAITIERS				FROMAGERS		
	TOUS	CB=1	CB=2	CB=3	TOUS	CB=1	CB=2
CB	80 %	71 %	86 %	79 %	69 %	46 %	82 %
Bénévole	6 %	10 %	5 %	0 %	4 %	7 %	1 %
Entraide	3 %	3 %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Entreprise	5 %	9 %	3 %	6 %	8 %	10 %	7 %
Salarié	6 %	8 %	2 %	15 %	19 %	37 %	9 %

## ELEMENTS STRUCTURELS ET TECHNIQUES SUR LE CHEPTEL ET LES SURFACES

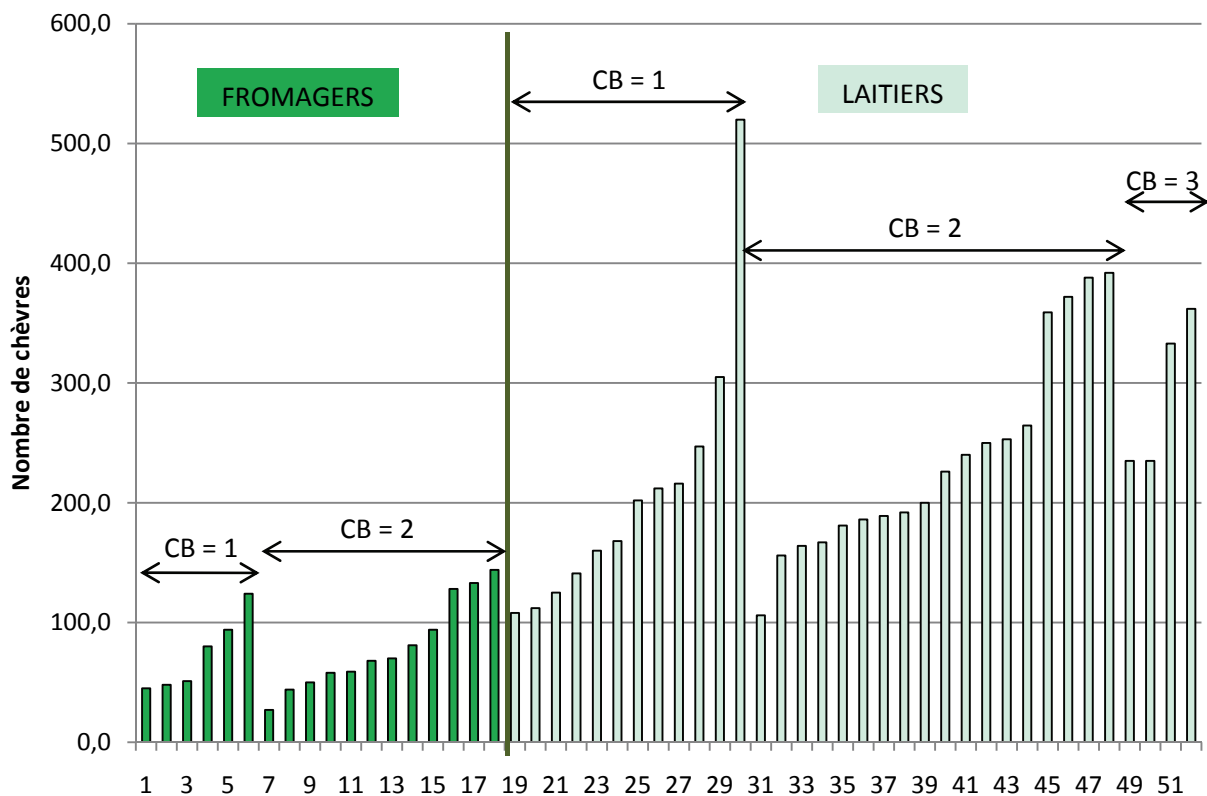
**La moitié des livreurs de l'échantillon est spécialisée en production caprine.** Pour les autres, les chèvres sont associées aux grandes cultures et/ou à un autre troupeau d'herbivores (bovin viande le plus souvent). Les tailles de troupeaux et les quantités de lait produites sont très proches entre les exploitations à une ou deux personnes dans la cellule de base (CB = 1 et CB = 2). Les exploitations conduites par une seule personne affichent de bonnes performances laitières : la nécessité de payer un salarié et/ou le fait d'être déchargé au quotidien d'une partie des tâches permettent sans doute de mieux se consacrer à la gestion technique de l'élevage.

**Les fromagers sont très spécialisés.** L'échantillon, conséquence de la localisation des élevages enquêtés, est majoritairement composé d'exploitations avec de petites structures foncières. En moyenne 50 % du fourrage y sont achetés. 40 % des éleveurs ne récoltent pas du tout de fourrage, ce qui influe sur le nombre de jours de travail de saison.

Tableau 4 : Éléments structurels

	LAITIERS				FROMAGERS		
	TOUS	CB=1	CB=2	CB=3	TOUS	CB=1	CB=2
Nombre de chèvres	<b>234</b>	210	238	291	<b>78</b>	74	80
Lait total produit (litres)	<b>198 389</b>	197 406	189 455	241 540	<b>52 095</b>	42 017	57 134
Lait/chèvre (litres)	<b>855</b>	932	810	830	<b>669</b>	600	704
SAU (ha)	<b>77</b>	38	80	154	<b>30</b>	6	42
SFP (ha)	<b>35</b>	26	39	48	<b>24</b>	6	34
Fourrage récolté (T de MS/UGB)	<b>3.0</b>	2.3	3.2	4.0	<b>1.8</b>	0.6 (achat 80 %)	2.3 (achat 30 %)
Fourrage distribué (T de MS/UGB)	<b>3.4</b>	3.1	3.3	4.4	<b>3.3</b>	3.3	3.3
Grandes cultures (ha)	<b>39</b>	12	42	106	<b>6</b>	0	8
Autres productions		+ herbivores (3) + Grandes cultures (1)	+herbivores (2) + Grandes cultures (3) +herbivores et Grandes cultures (3)	+herbivores (2) + Grandes cultures (1) +herbivores et Grandes cultures (2)			+ herbivores (1) + Grandes cultures (1)

Figure 2 : Diversité de la taille des cheptels caprins chez les livreurs et les fromagers



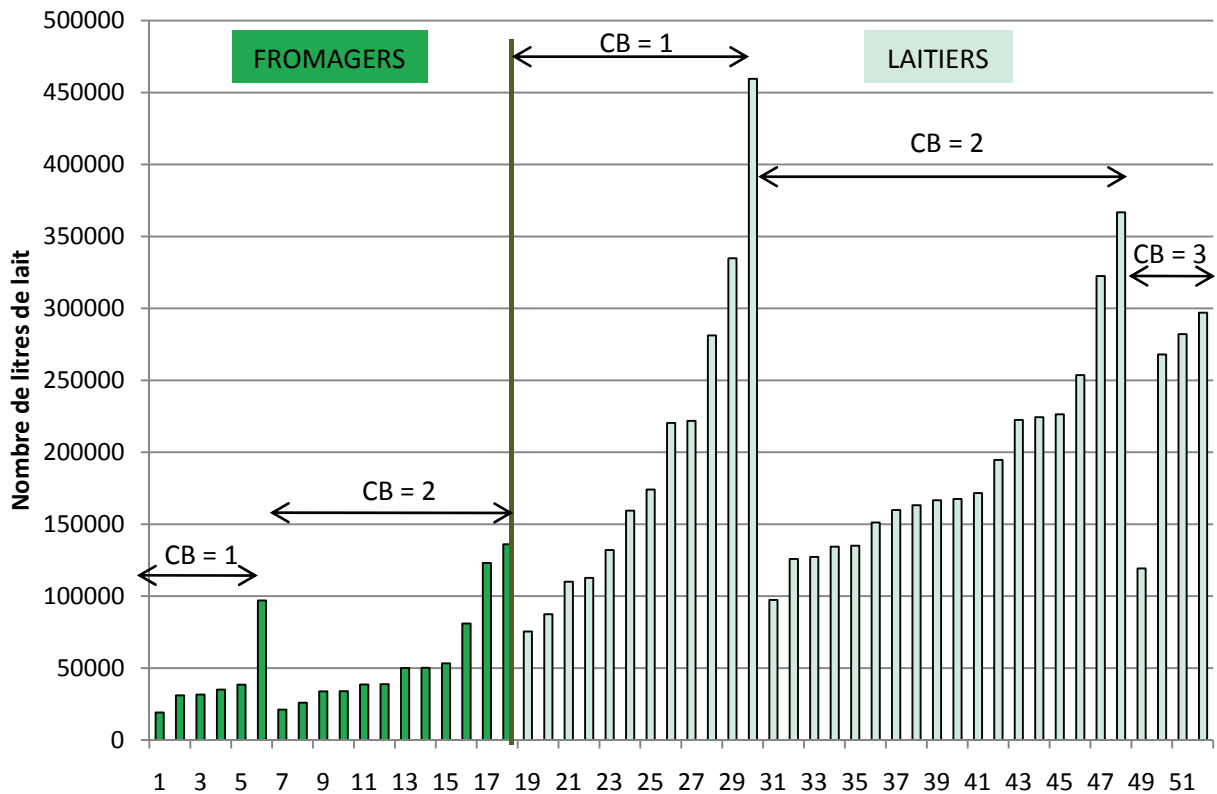


8 laitiers sur les 12 avec CB = 1 ont des troupeaux entre 120 et 220 chèvres.

13 laitiers sur les 18 avec CB = 2 élèvent entre 160 et 250 chèvres.

Chez les fromagers, vu l'hétérogénéité des niveaux de production, les tailles de troupeaux ne discriminent pas les élevages.

Figure 3 : Diversité des productions laitières chez les livreurs et les fromagers



11 fromagers sur les 19 transforment moins de 50 000 litres de lait.

## 2/ Le travail d'astreinte (TA)

### LE TRAVAIL D'ASTREINTE CAPRIN

Chez les laitiers, le travail d'astreinte caprin prend en compte uniquement le domaine de l'élevage (traire, alimenter, soigner les animaux). Pour les fromagers, s'ajoute le travail de transformation du lait et de commercialisation.

Le TA caprin est très proche du TA total, sauf pour les 4 élevages laitiers avec CB = 3 pour lesquels une part non négligeable du TA total (17 %) est affectée à un autre atelier.

Le TA caprin est comparable que l'on soit une ou deux personnes dans la cellule de base ; il est nettement plus important pour les cellules de base de 3.

## Principaux repères en élevages laitiers

En moyenne, pour un troupeau de 200 chèvres, près de 3 000 heures de travail d'astreinte annuel (soit 8 h 15 heures par jour) sont nécessaires. Ramené à la chèvre, le travail d'astreinte est en moyenne de 15 heures. Il varie de 7 à 20 heures, avec une grande hétérogénéité dans les troupeaux de moins de 180 chèvres. Au-delà de cette taille, plus les troupeaux grandissent, plus le temps consacré à chaque animal décroît. Il paraît cependant difficile de descendre en-dessous de 7 heures par chèvre et par an (figure 4). La mécanisation (par exemple l'automatisation de la distribution des concentrés) et les économies d'échelle expliquent en grande partie ces écarts.

Figure 4 : TA par chèvre en fonction du nombre de chèvres chez les laitiers

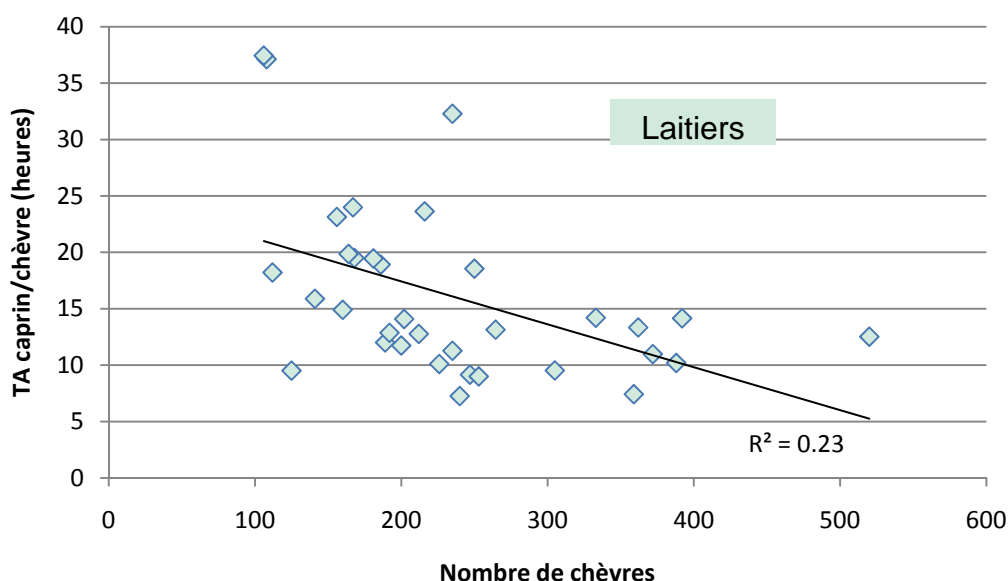
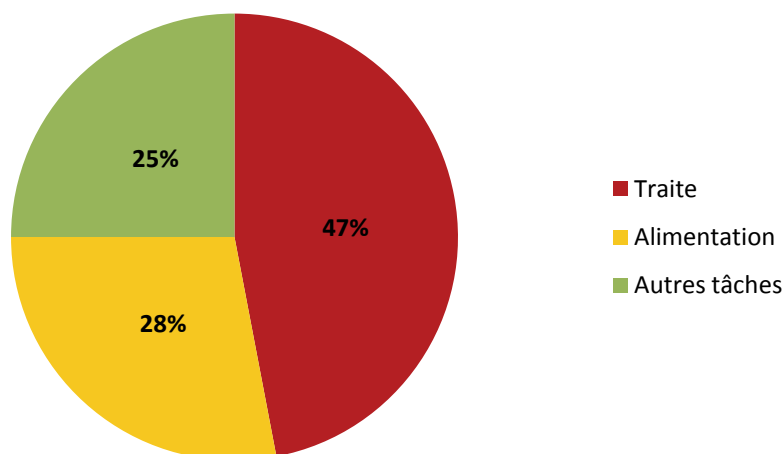


Tableau 5 : Le travail d'astreinte dans les exploitations caprines

	LAITIERS				FROMAGERS		
	TOUS	CB=1	CB=2	CB=3	TOUS	CB=1	CB=2
TA total (h)	<b>3 735</b>	3 254	3 471	6 370	<b>5 128</b>	4 235	5 172
TA caprin (h) (% du TA total)	<b>3 439</b> <b>(94%)</b>	3 123 (96%)	3 314 (96%)	4 950 (83%)	<b>4 859</b> <b>(97%)</b>	4 235 (100%)	4 911 (95%)
TA Caprin/chèvre (h)	<b>16</b>	16	16	18	<b>65</b>	58	71
TA caprin/1 000 litres (h)	<b>19</b>	18	19	21	<b>106</b>	114	105
TA caprin/jour (h)	<b>9</b>	9	9	14	<b>13</b>	12	13
Nombre de jours en période haute	<b>99</b> <b>(27%)</b>	80 (22%)	109 (30%)	107 (29%)	<b>222</b> <b>(61%)</b>	228 (63%)	217 (59%)
TA caprin/jour en période haute (h)	<b>17</b>	17	15	29	<b>16</b>	14	16

La traite (y compris le nettoyage de la salle de traite) représente 47 % du travail d'astreinte, l'alimentation 28 % et les autres tâches (le paillage, les soins aux jeunes, la surveillance lors des mises bas,...) 25 %.

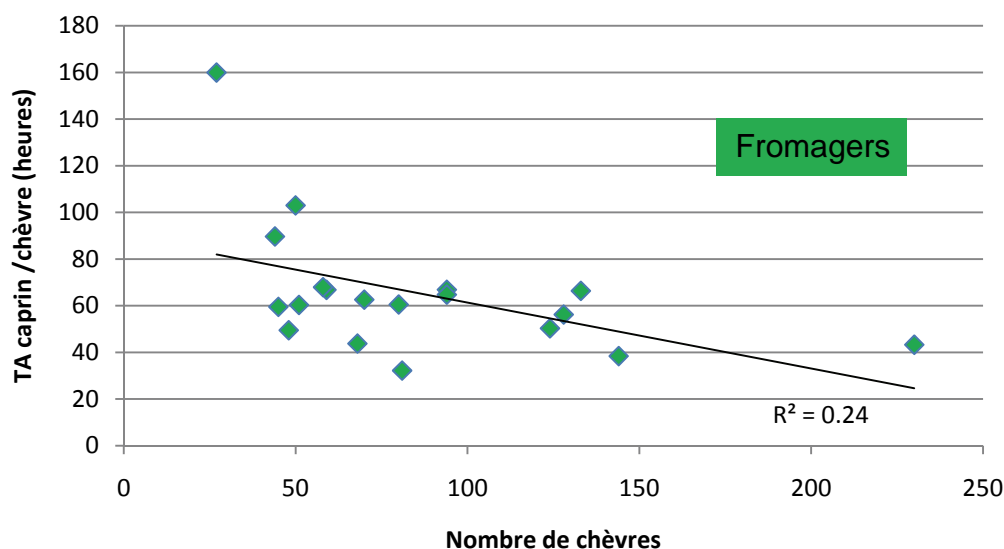
**Figure 5 : Répartition du travail d'astreinte par tâche chez les laitiers** (Source : *le travail en élevage caprin, résultats des réseaux d'élevage Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Centre – 2004*)



### Principaux repères en élevages fromagers

En moyenne, il faut 5 100 heures de travail d'astreinte (soit 14 heures par jour) pour produire, transformer et commercialiser les 52 000 litres de lait d'un troupeau de 80 chèvres. Comme chez les laitiers, on observe, avec l'augmentation des effectifs et des volumes, tant pour le travail d'élevage que pour celui en fromagerie ou de commercialisation, des diminutions du temps de travail rapporté à la chèvre ou à 1 000 litres de lait (figure 6).

**Figure 6 : TA par chèvre en fonction du nombre de chèvres chez les fromagers**



Chez les fromagers, le travail d'astreinte est divisé en 3 composantes :

- le travail d'élevage (qui est équivalent au travail d'astreinte caprin des laitiers),
- le travail de fromagerie qui correspond à la fabrication, du tank à la salle d'emballage,
- le travail de commercialisation qui regroupe les activités de préparation et de vente, de facturation et de suivi de clientèle.

La répartition entre les 3 activités apparaît assez stable quels que soient le litrage empréuré et la taille du troupeau entre les différents groupes de taille de cellule de base.

Figure 7 : Répartition du travail d'astreinte par composante chez les fromagers

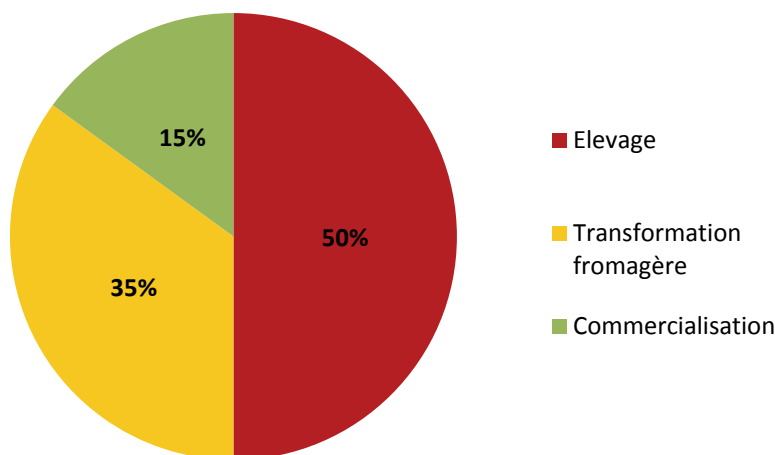


Tableau 6 : Répartition du travail d'astreinte chez les fromagers

	TOUS	CB=1	CB=2
% TA élevage	50	50	49
% TA fromagerie	35	37	33
% TA commercialisation	15	13	18
TA caprin/chèvre (heures)	65	58	71
TA élevage/chèvre (heures)	34	29	33
TA fromagerie/1 000 litres (heures)	34	41	31
TA commercialisation/1 000 litres (heures)	18	16	20

L'analyse des économies d'échelle sur les 3 composantes de l'atelier montre des gains importants sur le temps de travail en fromagerie et pour la commercialisation. L'augmentation des volumes de lait produits conduit certains éleveurs à privilégier des circuits de commercialisation de type affineur au détriment de circuits vente directe plus rémunérateurs mais aussi plus gourmands en temps de travail.

Sur la partie élevage, l'interprétation des moyennes est à prendre avec plus de précautions, les systèmes d'élevage étant très différents (présence, au sein d'un même groupe de taille de cheptel, d'élevages pastoraux avec beaucoup de garde et d'élevages en zéro pâturage).

Tableau 7 : Efficience<sup>2</sup> du travail d'astreinte fromagerie, commercialisation, élevage selon la taille de l'atelier

Taille atelier	TA fromagerie/ 1000 litres (h)	TA commercialisation/ 1000 litres (h)	Taille élevage	TA élevage/ chèvre (h)
< 50 000 litres	39	24	< 50 chèvres	52
50 à 100 000 litres	25	7	50 à 100 chèvres	32
> 100 000 litres	26	11	> 100 chèvres	21

La méthode (enquête et non pas chronométrage) et la petite taille de l'échantillon ne nous permettent pas de conduire une analyse selon les types de systèmes alimentaires ou de fromages fabriqués (technologies fromagères utilisées, présence de gammes de fromages...) ou de circuits de commercialisation (nombre d'intermédiaires, nombre de sorties commerciales...), ni de mettre en relation les temps de transformation et de commercialisation avec le niveau de valorisation des fromages.

## EN ELEVAGE LAITIER, LE TRAVAIL EST RYTHME PAR LES PERIODES DE MISES BAS

L'analyse du planning de travail d'astreinte annuel montre l'impact du nombre de périodes de mises bas et des choix en matière de tarissement. Le nombre d'heures de travail journalier peut ainsi varier de 1 à 8. En période de mises bas, l'astreinte liée entre autres à la surveillance et aux soins aux chevreaux peut faire tripler voire quadrupler le nombre d'heures de travail quotidien. Un tarissement complet de l'ensemble du troupeau et un arrêt de la traite réduisent le travail aux seules tâches d'alimentation et de paillage, soit 2 à 3 heures par jour environ.

Sur l'élevage de la figure 8, 2 420 heures de travail d'astreinte sont comptabilisées, soit en moyenne un peu plus de 6 h 30 par jour et 15 h 10 par chèvre. Le temps de travail d'astreinte au quotidien varie de 2 h 15 en période de tarissement à 17 h 15 lors du pic des mises bas. Cette exploitation de 160 chèvres peut être conduite par une personne seule avec un appui au moment des mises bas et de la fenaison. L'arrêt de la traite au moment des fêtes de fin d'année permet de souffler voire de prendre des congés.

Sur l'élevage de la figure 9 (600 chèvres), les 6 100 heures de travail d'astreinte (soit 10 h 10 par chèvre) sont assurées par 3 personnes. En moyenne, 16 h 45 de travail journalier sont nécessaires. Les mises bas sont étalées sur 3 mois avec un lot en novembre et un second lot en février et mars et génèrent des pics de travail (+ 5 heures). Le reste de l'année, on observe une grande stabilité du temps d'astreinte autour de 15 heures par jour. Cette organisation régulière facilite la possibilité d'embauche de salariés permanents.

<sup>2</sup> L'efficacité fait référence à un degré plus ou moins élevé de réalisation, l'efficience renvoie à un rapport entre les moyens utilisés et les résultats obtenus. Par exemple, pour calculer l'efficience relativement à la réalisation d'un objectif, on prend en compte les sommes investies ou les ressources utilisées. Nous choisissons le terme d'efficience pour parler du TA ramené à l'unité animale pertinente (par exemple : le TA/chèvre) puisque le degré de réalisation des objectifs n'est pas pris en compte.

Figure 8 : Répartition sur l'année du travail d'astreinte chez un laitier avec des mises bas groupées et un arrêt de la traite de 6 à 8 semaines (exemple 1 : 160 chèvres avec un lot de mises bas en début d'année)

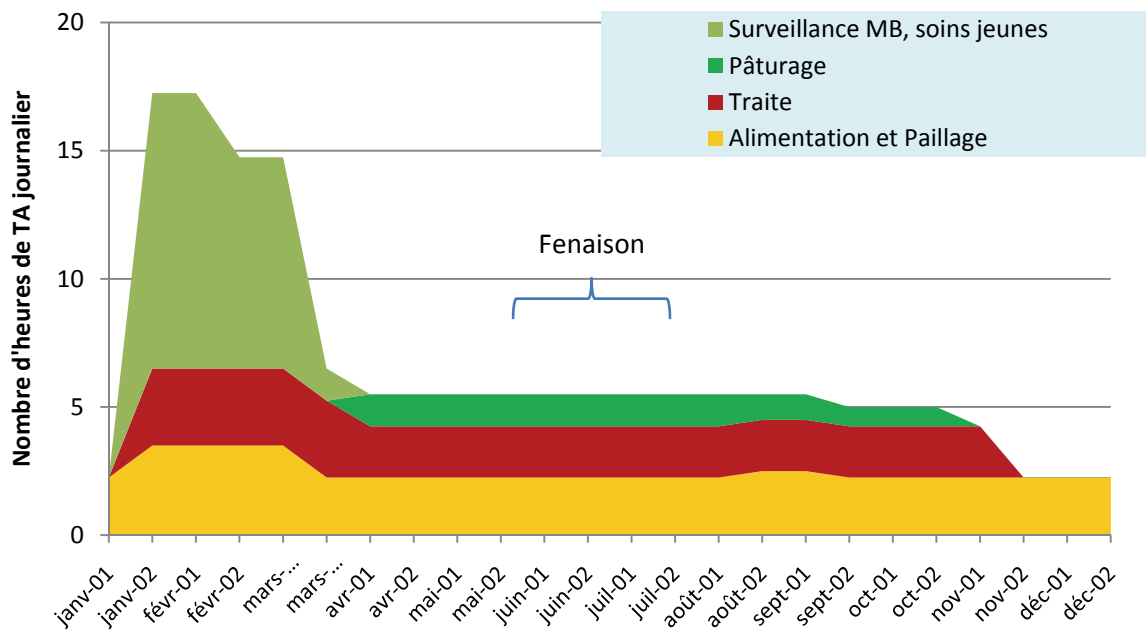
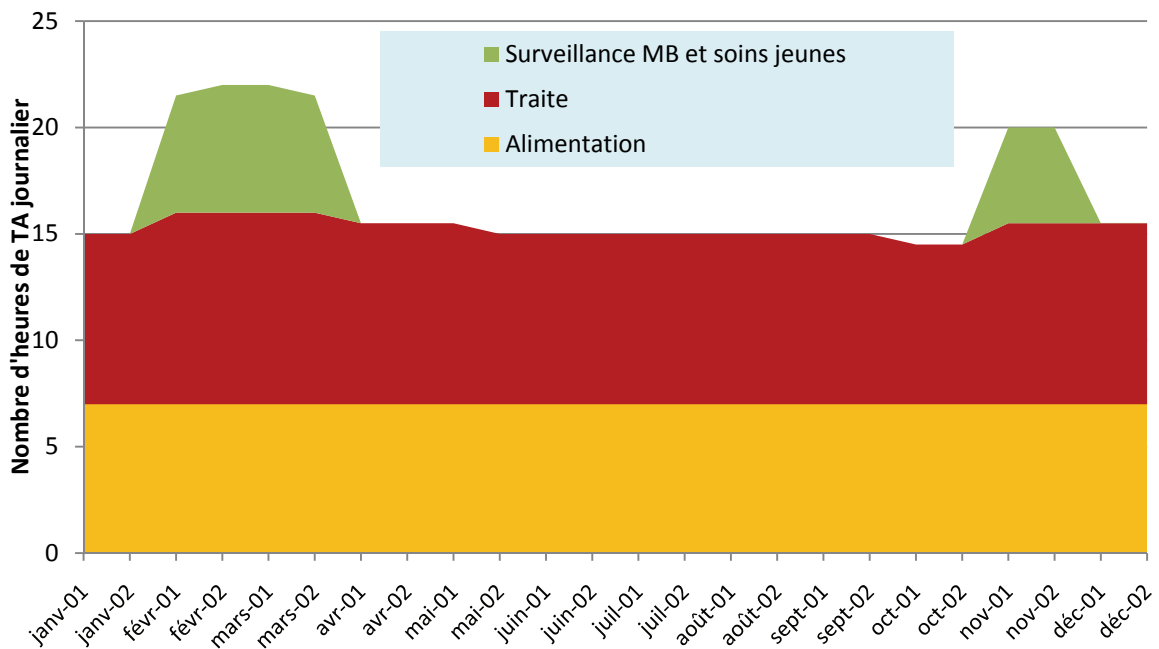


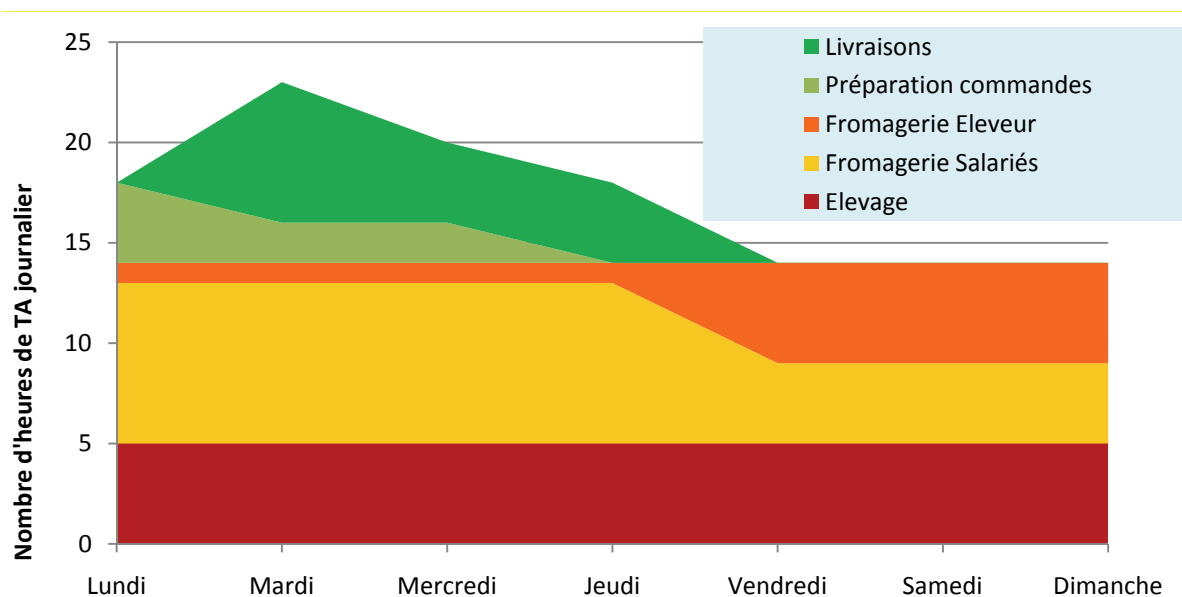
Figure 9 : Répartition sur l'année du travail d'astreinte chez un laitier avec deux lots de mises bas et du lait toute l'année (exemple 2 : 600 chèvres avec 2 lots de mises bas)



## LA COMMERCIALISATION GUIDE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES FROMAGERS

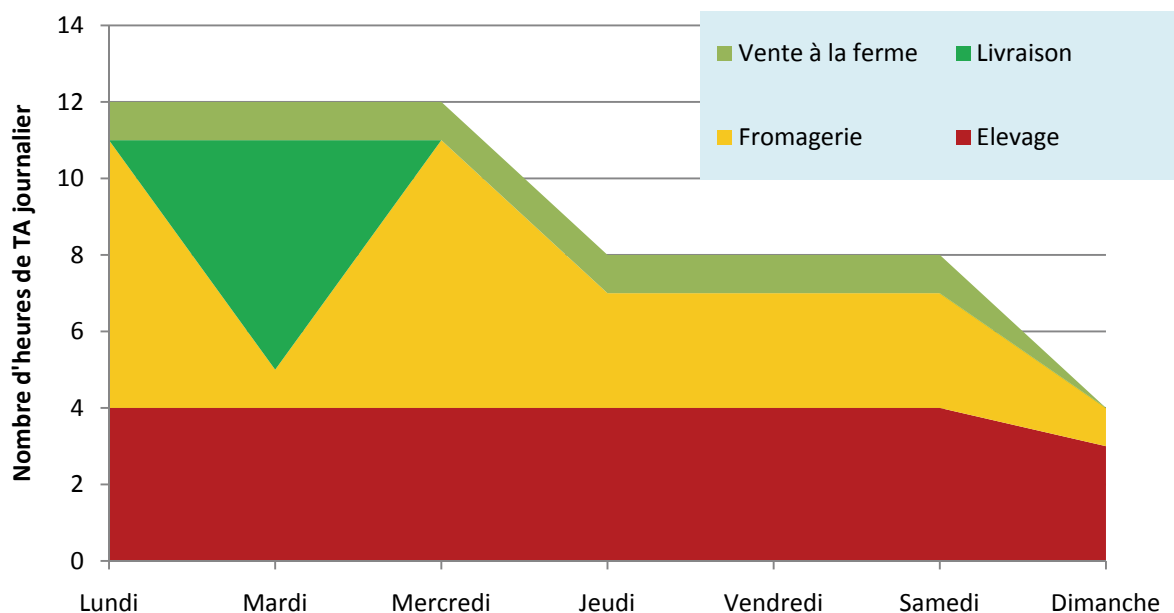
Aux évolutions annuelles du travail d'astreinte, il faut ajouter de fortes variations à l'échelle de la semaine (voire de la quinzaine), conditionnées par l'organisation de la commercialisation. La présence d'un marché ou d'une tournée induit un pic de travail et une organisation différente lorsqu'une personne intervenant sur l'élevage ou la fromagerie est absente pour une demi-journée. Différentes options sont possibles (présence d'une personne extérieure, simplification de certaines tâches, report ou anticipation,...) comme nous le voyons dans les deux illustrations suivantes.

**Figure 10 : Planning hebdomadaire chez un fromager en circuit court (exemple 1 : de la main-d'œuvre salariée en fromagerie les jours de commercialisation)**



Sur cet élevage de 120 chèvres, transformant environ 100 000 litres de lait, les éleveurs ont fait le choix d'une commercialisation sous forme de tournées concentrées sur le début de la semaine : au total 8 heures sont consacrées à la préparation des commandes et 15 heures (avec un pic de 7 heures le mardi) à 3 tournées de livraisons (restaurants, épiciers, crémiers,...). Lors de ces journées, le travail en fromagerie est pris en charge par deux salariés. Les jours sans commercialisation, l'éleveur partage le travail à la fromagerie avec l'un ou l'autre des salariés.

Figure 11 : Planning hebdomadaire chez un fromager avec vente à la ferme (exemple 2 : jouer sur la technologie fromagère pour alléger le travail les jours de commercialisation)



Sur cet élevage d'une quarantaine de chèvres, l'alternance des technologies fromagères permet à l'éleveur de gérer le marché du mardi (6 heures) et de se dégager du temps le dimanche.

Lundi et mercredi sont de longues journées en fromagerie pour le moulage des lactiques de la veille et la fabrication de tomes (7 heures). Mardi et dimanche, l'emprésurage des lactiques et l'affinage durent 1 heure. Les tomes sont fabriquées les jeudi, vendredi et samedi (3 heures).

### 3/ Le travail de saison (TS)

Tableau 8 : Le travail de saison selon le nombre de personnes de la cellule de base

	LAITIERS				FROMAGERS		
	TOUS	CB=1	CB=2	CB=3	TOUS	CB=1	CB=2
TS total (j)	132	71	153	216	55	21	67
TS herbivores (j)	35	24	39	49	19	12	23
TS surface fourragère (j)	51	31	63	56	26	8	30
TS cultures (j)	36	12	37	102	7	0	8
TS entretien territoire (j)	5	2	7	9	3	0	5

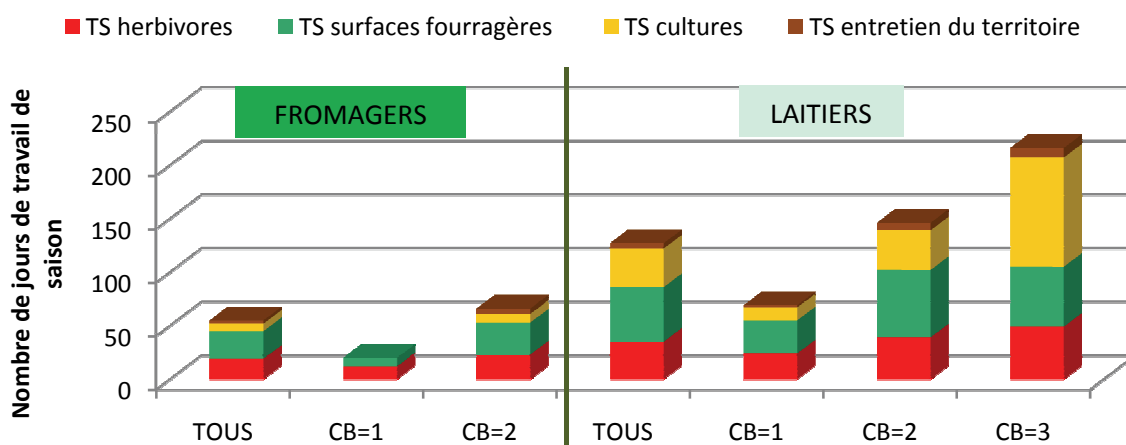
Pour les laitiers, le travail de saison représente en moyenne 132 jours sur l'année. Pour 80 % des éleveurs, il varie de 50 à 227 jours. La cellule de base réalise les 4/5 de ce travail. Le reste est réparti à parité entre bénévoles, salariés et entreprise.



Le travail sur les surfaces (fourragères et en cultures) représente les deux tiers du TS. Ramené aux hectares de cultures et de surface fourragère, le TS est en moyenne de 1.5 jour par hectare.

Chez les fromagers, le travail de saison est beaucoup plus faible : 55 jours en moyenne sur l'année. La présence dans l'échantillon d'un nombre important d'exploitations de la région PACA avec de petits troupeaux, ne récoltant pas ou peu de foin et ne cultivant pas de céréales, explique ce résultat. Pour 8 éleveurs sur 10 éleveurs, il varie de 20 à 130 jours. En moyenne, 60 % du TS sont consacrés aux surfaces. Cependant pour les élevages dont la cellule de base égale 1, plus de la moitié du travail de saison est consacrée au troupeau (en particulier le curage).

Figure 12 : Les différentes formes de TS dans les élevages caprins



## 4/ Le temps disponible calculé (TDC)

Le temps disponible calculé est le temps qui reste à l'éleveur, une fois son travail d'astreinte et de saison réalisé pour assurer les travaux d'entretien du matériel et des bâtiments, la gestion de l'exploitation, les travaux exceptionnels et les activités privées. C'est un indicateur de la marge de manœuvre en temps de l'exploitant.

Il est généralement admis que le temps disponible calculé doit être au moins égal à 900 ou 1 000 heures par personne de la cellule de base et par an pour une marge de manœuvre suffisante.

En moyenne, le TDC par pCB est de 860 heures chez les laitiers et de 730 heures chez les fromagers. Le TDC varie selon le nombre de personnes de la cellule de base :

- chez les laitiers : 740 heures pour des exploitations fonctionnant avec une seule personne dans la CB et 940 heures pour celles avec deux personnes,
- chez les fromagers : 680 heures pour les exploitations conduites par une seule personne et 750 heures pour celles pilotées par deux personnes.

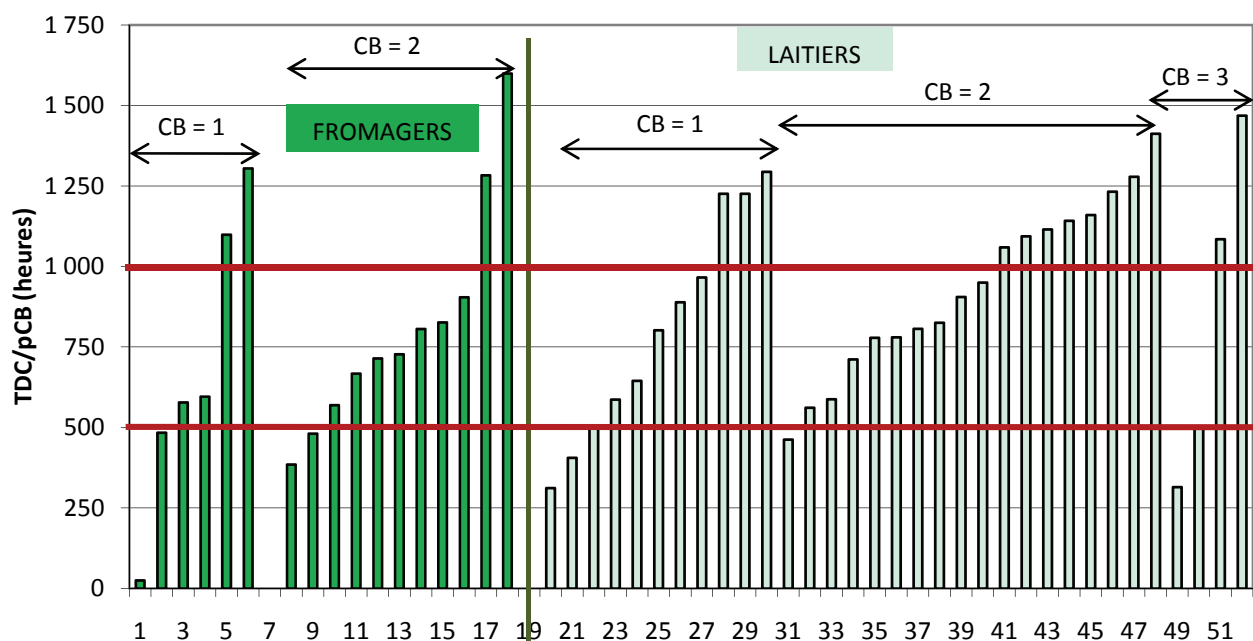
Tableau 9 : Le temps disponible calculé par personne de la cellule de base

	LAITIERS				FROMAGERS		
	TOUS	CB=1	CB=2	CB=3	TOUS	CB=1	CB=2
TDC/pCB (heures)	<b>860</b>	740	940	840	<b>730</b>	680	750
Nombre d'éleveurs avec moins de 500 heures de TDC/pCB	<b>7/34</b>	4/12	2/18	1/4	<b>5/18</b>	2/6	3/12
Nombre d'éleveurs avec + 1 000 heures de TDC/pCB	<b>14/34</b>	4/12	8/18	2/4	<b>4/18</b>	2/6	2/12

1 laitier sur 5 (1 sur 3 avec CB = 1) et 1 fromager sur 4 (1 sur 3 avec CB = 1) ont moins de 500 heures de TDC par pCB et apparaissent donc dans une situation très tendue par rapport au travail.

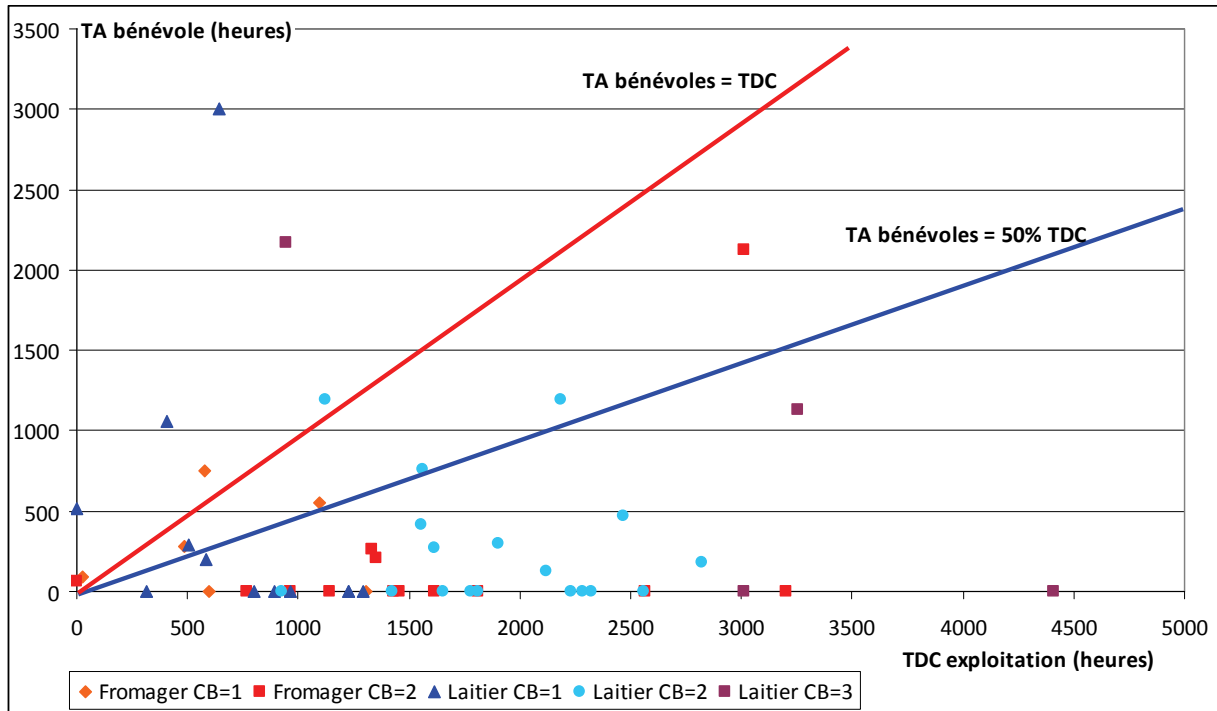
1 laitier sur 3 (près de 1 sur 2 avec CB = 2) et 1 fromager sur 5 disposent de plus de 1 000 heures de TDC par pCB.

Figure 13 : Distribution des exploitations caprines selon le TDC par personne de la cellule de base (TDC/pCB)



La fragilité des exploitations vis-à-vis du travail peut également s'analyser en fonction de leur dépendance relative aux personnes extérieures, en particulier des bénévoles. 11 fromagers sur 19 et 20 laitiers sur 34 n'ont pas recours à de la main-d'œuvre bénévole, mais pour 5 exploitations dont 4 laitiers, le niveau de bénévolat est supérieur au TDC de l'exploitation (figure 14). Sur ces élevages, l'arrêt de l'activité des bénévoles devra être envisagé suffisamment en amont pour ne pas risquer de mettre en péril le système : arrivée d'une nouvelle personne dans la cellule de base, embauche d'un salarié, diminution de l'activité...

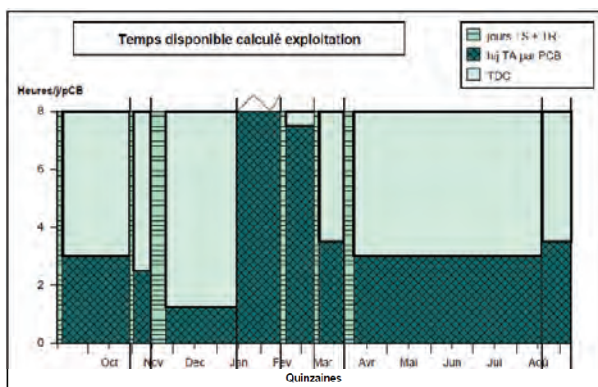
Figure 14 : Comparaison du travail réalisé par les bénévoles au TDC de l'exploitation



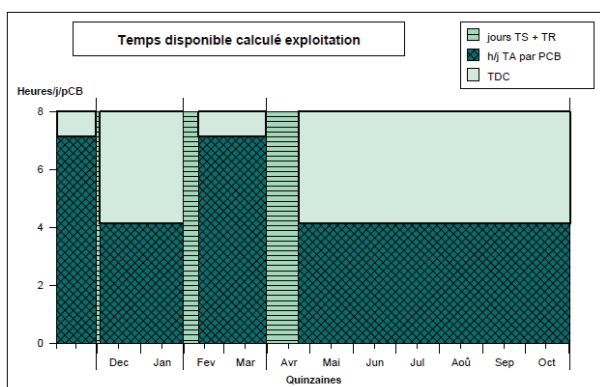
La répartition du TDC sur l'année est liée à la saisonnalité de la production et en particulier au nombre de lots de mises bas et à l'existence ou non d'une période sans traite (figures 15 et 16).

Pour de nombreux fromagers, pendant la période de production, les éleveurs n'ont pas ou peu de marges de manœuvre. Plus de 80 % du TDC de l'année sont "constitués" durant la période de tarissement.

Figures 15 et 16 : Répartition du TDC sur l'année chez 2 laitiers



Des mises bas groupées (= un pic de travail) et une période sans traite (= un creux de TA)



Deux lots de mises bas (= 2 pics de travail), régularité le reste du temps

# Conclusion

Ces données mettent en avant la fragilité des exploitations caprines vis-à-vis du travail. Anticiper, trouver des solutions pour mettre en adéquation projet de professionnel et projet de vie et maîtriser son temps sont des gages pour la pérennité de l'exploitation. La passion pour le métier peut être un moteur fort, mais pas au détriment de la qualité de la vie et du plaisir de travailler.

La composition de la main-d'œuvre est un levier pour améliorer la situation de travail :

- **réfléchir à la main-d'œuvre présente et à son évolution** : cessation d'activité des parents, diminution de celle du conjoint suite à la naissance d'un enfant ou au contraire renforcement du collectif de travail avec l'arrivée d'un nouvel associé ou l'embauche d'un salarié,... Tous ces changements vont avoir des conséquences sur l'activité de l'exploitation,
- **ne pas sous-évaluer le temps passé par les bénévoles**, par exemple le père retraité qui traite le matin, la grand-mère qui assure la vente à la ferme,...
- **avoir recours à de la main-d'œuvre occasionnelle** : prévoir du temps de salariat ou de remplacement pour se former, pour souffler et prendre du recul, gage de longévité,
- **prévoir des solutions en cas de coups durs** : accidents, maladies, indisponibilités de courtes ou de longues durées,... Qui va pouvoir s'occuper des animaux, de la fromagerie,...

Toutes les composantes du travail sont à prendre en compte :

- **la quantité** : nombre d'heures de travail sur une journée, une période (pointe de travail), une année,... mais aussi le nombre de travailleurs, le dimensionnement des équipements, l'organisation, la simplification des pratiques et la souplesse que l'on s'accorde (par exemple le dimanche, reporter la vaisselle en fromagerie sur le lundi ou distribuer le fourrage en 2 fois au lieu de 3,...),
- **la pénibilité**, qu'elle soit physique (port de charges, postures non adaptées, locaux inconfortables,...) ou mentale (stress, tâches répétitives, non valorisantes ou tout simplement que l'on n'apprécie pas),
- **l'astreinte** : les animaux imposent une présence quotidienne sur l'exploitation. La traite biquotidienne peut représenter une contrainte supplémentaire. Quelles alternatives ? Travailler à plusieurs, embaucher pour se faire remplacer, adapter le calendrier de production (tarissement simultané de tous les animaux), passer en mono traite ou supprimer une traite par semaine...
- **les tâches administratives** : dossier PAC ou demande de subventions, déclaration TVA, obligations déclaratives diverses et variées (tenir à jour le registre d'élevage, celui de fromagerie,...), comptabilité, facturation pour les fromagers, gestion d'éventuels salariés (salaires, déclarations des charges sociales,...). Des retards peuvent avoir des conséquences financières importantes (aides perdues, pénalités...).

**Le ressenti de chacun sur ces divers points est très personnel et toujours respectable. Il peut aussi évoluer dans le temps.** Attention donc aux années qui passent ; enjamber une barrière avec un seau de concentrés de 20 kilos à la main va paraître beaucoup plus pénible à 40 ans qu'à 20 ans !

**Définir ses objectifs de temps libre** : être disponible à partir de 17 heures pour aller chercher les enfants à l'école ou le mardi soir pour aller à la chorale, aux entraînements de natation, aux réunions du groupe de développement agricole local..., pouvoir prendre un week-end par mois, 4 semaines de congés par an... Plus ces objectifs "vie privée" auront été clairement définis, plus les solutions pour les atteindre seront mises en place et plus la pérennité des élevages sera assurée.

# Repères pour le conseil

## SYSTEME

		LAITIERS				FROMAGERS		
		CB = 1	CB= 2	CB = 3 et +	TOUS	CB = 1	CB = 2 et +	TOUS
Structure	<i>Effectif</i>	12	18	4	34	6	13	19
	UGB/pCB	50	29	24	36	13	19	17
	SAU/pCB (ha)	40	41	47	42	3	19	14
Travail d'astreinte (h)	TA caprin	3250	3470	6370	3740	4230	5540	5130
	TA caprin/chèvre	17			17	58	72	67
	TA caprin/1000 litres	19	20	26	21	117	109	111
Travail de saison (j)	TS total	71	153	216	132	21	72	55
	TS caprin/UGB	0.7			0.7	1.2		1.2
	TS surface/ha	1.3			1.3	1.9	1.5	1.6
Marge de manœuvre (h)	TAcb/pCB	2050	1530	1690	1730	2280	2010	2100
	TDC/pCB	740	950	910	870	680	740	720

## EFFICIENCE DU TRAVAIL D'ASTREINTE

Laitiers		Fromagers	
Taille élevage	TA caprin/chèvre (h)	Taille élevage	TA caprin/chèvre (h)
< 200 chèvres	20	< 50 chèvres	92
200 à 300 chèvres	15	50 à 100 chèvres	58
> 300 chèvres	12	> 100 chèvres	51
<i>Tous</i>	16	<i>Tous</i>	65

Laitiers		Fromagers	
Taille atelier	TA caprin/1 000 litres (h)	Taille atelier	TA caprin/1 000 litres (h)
< 150 000 litres	24	< 50 000 litres	127
150 à 250 000 litres	18	50 à 100 000 litres	74
> 250 000 litres	15	> 100 000 litres	63
<i>Tous</i>	19	<i>Tous</i>	106

**Pour les fromagers**Elevage

Taille élevage	TA élevage/chèvre (h)	Taille atelier	TA élevage/1 000 litres (h)
< 50 chèvres	52	< 50 000 litres	67
50 à 100 chèvres	32	50 à 100 000 litres	41
> 100 chèvres	21	> 100 000 litres	26
<i>Tous</i>	<i>34</i>	<i>Tous</i>	<i>55</i>

Transformation et commercialisation

Taille atelier	TA fromagerie/1 000 litres (h)	TA commercialisation pour 1 000 litres (h)
< 50 000 litres	39	24
50 à 100 000 litres	25	7
> 100 000 litres	26	11
<i>Tous</i>	<i>34</i>	<i>18</i>

**REMERCIEMENTS**

Nous remercions les éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et les conseillers pour la qualité des enquêtes réalisées.





## Référentiel travail en élevages caprins

Synthèse de 53 Bilans Travail en productions laitière et fromagère fermière

Ce référentiel national actualise les repères de temps et d'organisation du travail pour les éleveurs et leurs conseillers.

Les résultats de travaux d'astreinte et de saison sur l'exploitation, ainsi que de marge de manœuvre en temps des éleveurs sont présentés par type de production (laitiers et fromagers fermiers). Pour ces mêmes critères, des "objectifs" sont aussi proposés. Les 53 élevages enquêtés sont pour la plupart issus du dispositif "Réseau d'élevage".

Cette synthèse est téléchargeable, comme les 6 autres référentiels des filières bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande, porc et volaille, sur l'espace thématique "travail" du site internet de l'Institut de l'Élevage.



### LE RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE "TRAVAIL EN ÉLEVAGE"

Ce document a été réalisé dans le cadre du RMT "Travail en élevage". Celui-ci vise à amplifier les synergies entre filières, entre disciplines, entre territoires ainsi qu'à constituer un pôle d'expertise pour les professionnels de l'élevage et les pouvoirs publics. Il propose et coordonne des actions de conseil, de recherche, de formation et les met en perspective par des collaborations à l'international. Il est animé par l'Institut de l'Élevage, l'Inra, les Chambres d'Agriculture et financé par le Ministère de l'Agriculture.



Novembre 2010

Édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy 75595 - Paris Cedex 12  
www.inst-elevage.asso.fr

Réf. 00 10 50 024 - ISBN 978-2-36343-086-1 - Prix: 12 €